



En tant que patient à l'unité virtuelle de soins, vous recevrez certains soins et services à distance grâce à la télésanté.

Vos droits en tant qu'usager

Unité virtuelle de soins

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Même à distance, vous avez les mêmes droits que lors d'une hospitalisation en centre hospitalier.

Les soins et services offerts peuvent inclure : des appels vidéo avec des professionnels de la santé (téléconsultation), l'utilisation d'appareils médicaux connectés, l'usage d'une tablette pour communiquer facilement avec votre équipe de soins et autres services selon vos besoins.

Vos droits liés aux soins

- Recevoir des soins de télésanté adaptés à votre état de santé;
- Être soigné par des professionnels compétents;
- Continuer à recevoir des soins après la fin de la télésanté;
- Être transféré vers un autre service au besoin;
- Refuser un soin ou un service ou refuser que certaines personnes dans l'équipe de soins participent à la prestation d'un soin ou d'un service (dans la limite des ressources disponibles);
- Donner votre accord (consentement libre et éclairé) avant de recevoir des soins en télésanté.

Vos droits à l'information et à la participation

- Être informé clairement de vos options de soins;
- Participer aux décisions qui vous concernent
- Faire vos propres choix;

Vos droits à l'information et à la participation (suite)

- Planifier avec l'équipe la suite de vos soins après la télésanté;
- Être accompagné d'un proche ou d'un représentant lors de vos suivis;
- Accepter ou refuser de participer à une recherche ou un essai clinique;
- Exprimer vos inquiétudes sur la qualité des soins reçus.

Vos droits liés à la vie privée

- Protéger vos renseignements personnels;
- Assurer la confidentialité des appels vidéo et des informations échangées;
- Savoir comment vos données sont utilisés;
- Avoir accès à votre dossier médical.

Vous avez besoin d'aide ?

Appelez nos infirmières en tout temps :

450 699-2425, poste 7704 ou 263 362-0594

Nous sommes disponibles 24/7

Vos droits humains et sociaux

- Être traité avec respect, bienveillance et sans jugement;
- Avoir des croyances religieuses ou spirituelles qui sont respectées;
- Avoir le droit de prendre des décisions, même si elles comportent des risques;
- Ne subir aucun abus, exploitation ou discrimination.

Produit par Clarté santé, ce document est protégé par la licence [Creative commons](#).



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest



santemonteregie.qc.ca/ouest